Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Ce mercredi 2 octobre, Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé le plan numérique pour l'enseignement supérieur, France Université Numérique , en présence de Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique et Yamina Benguigui, ministre déléguée à la Francophonie.

Lors de cette conférence, Geneviève Fioraso a présenté l'agenda numérique pour l'enseignement supérieur pour les cinq années à venir : 18 actions, un projet emblématique pour la formation, *France Université Numérique*
et le lancement de la première plateforme française de cours en ligne ou MOOCs.

Vous pouvez consulter les présentations des premiers MOOCs sur le site www.france-universite-numerique.fr

Le Gouvernement a adopté le 28 février 2013 une feuille de route ambitieuse sur le numérique. La priorité fixée par le Président de la République concerne la jeunesse, l'école et l'université.

L'objectif du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est de mettre le numérique au cœur de son projet. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a donné une impulsion décisive, en inscrivant le numérique comme levier d'une université en mouvement, avec un double objectif : l'élévation du niveau de connaissances et de qualification en formation initiale et continue et la réussite des étudiants. La loi a aussi prévu la désignation d'un vice-président en charge du numérique dans chaque regroupement.

S'appuyant sur ce cadre, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc défini un agenda numérique pour l'enseignement supérieur, autour de **3 axes majeurs de transformation** :

- Le premier axe consiste à **utiliser le numérique pour faciliter toutes les étapes du parcours de réussite de l'étudiant** : orientation, formation initiale, insertion professionnelle et formation continue,

- Le second axe, consiste à **faire du numérique un levier de la rénovation pédagogique** . L'enjeu sera de former les équipes pédagogiques et de les accompagner pour

que le numérique soit un allié des enseignants, au service de pratiques pédagogiques innovantes, adaptées aux jeunes générations et permettant un enseignement plus personnalisé, alternatif aux cours en amphis,

- Le troisième axe vise à **faire du numérique un signe de modernité pour une attractivité renforcée de l'Université, dans le monde** , où le marché mondial de l'e-éducation est en plein développement, et plus particulièrement **dans les pays francophones**
.

Pour relever ces défis et accélérer la révolution numérique dans l'enseignement supérieur, le MESR s'engage dans :

- la définition d'un **agenda stratégique avec 18 actions**,

- la **création d'une fondation de coopération scientifique** pour coordonner les formations et
accompagner les établissements, en partenariat avec les entreprises, dans la production de formations numériques de haut niveau.

- la mise en place de la **première plateforme française d'enseignement supérieur en ligne**
mutualisée, hébergeant, diffusant et valorisant, en France et à l'international, les MOOCs (cours en ligne et services associés)

réalisés par les établissements de l'enseignement supérieur.

Le calendrier :

o 2 octobre 2013 : ouverture du portail d'information *www.france-universite-numerique.fr*, avec l'annonce des 20 premiers MOOCs,

o 28 octobre 2013 : ouverture des inscriptions sur la plateforme nationale de MOOCs *www.france-universite-numerique-mooc.fr*,

o rentrée universitaire de janvier 2014 : début des cours en ligne.

Pour accompagner cette révolution numérique, des moyens spécifiques ont été mobilisés :

- 10 % des dotations de postes attribuées par le MESR aux établissements d'enseignement supérieur, soit **500 emplois sur le quinquennat,**

- **12 millions d'euros, dégagés sur l'actuel programme**

d'investissements d'avenir , mobilisables par vagues successives, dans une logique d'appels à projets pour amorcer la création de cours et de cursus numériques de haute qualité,

- **une convention MESR/Caisse des dépôts et consignations sur les campus d'@veni** r avec un volet dédié au développement du numérique.

Comme l'a souligné la ministre « *la révolution numérique est en marche. Elle est à la fois une chance et un défi pour une Université en mouvement. Une chance, celle de repenser l'élaboration et la transmission des savoirs, de manière interactive, en mettant les étudiants d'aujourd'hui et de demain au cœur du projet pédagogique de l'enseignement supérieur. Un défi, celui de construire une université performante, innovante, moderne et ouverte sur le monde* . »

Lancement de
FRANCE UNIVERSITE NUMERIQUE

Ce mercredi 2 octobre, Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé le plan numérique pour l'enseignement supérieur, France Université Numérique ,
en présence de Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique et Yamina Benguigui, ministre déléguée à la Francophonie.

Lors de cette conférence, Geneviève Fioraso a présenté l'agenda numérique pour l'enseignement supérieur pour les cinq années à venir : 18 actions, un projet emblématique pour la formation, *France Université Numérique* et le lancement de la première plateforme française de cours en ligne ou MOOCs.

Vous pouvez consulter les présentations des premiers MOOCs sur le site www.france-universite-numerique.fr

Le Gouvernement a adopté le 28 février 2013 une feuille de route ambitieuse sur le numérique. La priorité fixée par le Président de la République concerne la jeunesse, l'école et l'université.

L'objectif du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est de mettre le numérique au cœur de son projet. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a donné une impulsion décisive, en inscrivant le numérique comme levier d'une université en mouvement, avec un double objectif : l'élévation du niveau de connaissances et de qualification en formation initiale et continue et la réussite des étudiants. La loi a aussi prévu la désignation d'un vice-président en charge du numérique dans chaque regroupement.

S'appuyant sur ce cadre, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc défini un agenda numérique pour l'enseignement supérieur, autour de **3 axes majeurs de transformation** :

- Le premier axe consiste à **utiliser le numérique pour faciliter toutes les étapes du parcours de réussite de l'étudiant** : orientation, formation initiale, insertion professionnelle et formation continue,

- Le second axe, consiste à **faire du numérique un levier de la rénovation pédagogique** . L'enjeu sera de former les équipes pédagogiques et de les accompagner pour que le numérique soit un allié des enseignants, au service de pratiques pédagogiques innovantes, adaptées aux jeunes générations et permettant un enseignement plus personnalisé, alternatif aux cours en amphis,

- Le troisième axe vise à **faire du numérique un signe de modernité pour une attractivité renforcée de l'Université, dans le monde** , où le marché mondial de l'e-éducation est en plein développement, et plus particulièrement **dans les pays francophones**
.

Pour relever ces défis et accélérer la révolution numérique dans l'enseignement supérieur, le MESR s'engage dans :

- la définition d'un **agenda stratégique avec 18 actions**,

- la **création d'une fondation de coopération scientifique** pour coordonner les

formations et accompagner les établissements, en partenariat avec les entreprises, dans la production de formations numériques de haut niveau.

- la mise en place de la **première plateforme française d'enseignement supérieur en ligne** mutualisée, hébergeant, diffusant et valorisant, en France et à l'international, les MOOCs (cours en ligne et services associés) réalisés par les établissements de l'enseignement supérieur.

Le calendrier :

o 2 octobre 2013 : ouverture du portail d'information *www.france-universite-numerique.fr* , avec l'annonce des 20 premiers MOOCs,

o 28 octobre 2013 : ouverture des inscriptions sur la plateforme nationale de MOOCs *www.france-universite-numerique-mooc.fr*
,

o rentrée universitaire de janvier 2014 : début des cours en ligne.

Pour accompagner cette révolution numérique, des moyens spécifiques ont été mobilisés :

- 10 % des dotations de postes attribuées par le MESR aux établissements

d'enseignement supérieur, soit **500 emplois sur le quinquennat,**

- **12 millions d'euros, dégagés sur l'actuel programme d'investissements d'avenir**, mobilisables par vagues successives, dans une logique d'appels à projets pour amorcer la création de cours et de cursus numériques de haute qualité,

- **une convention MESR/Caisse des dépôts et consignations sur les campus d'@venir** avec un volet dédié au développement du numérique.

Comme l'a souligné la ministre « *la révolution numérique est en marche. Elle est à la fois une chance et un défi pour une Université en mouvement. Une chance, celle de repenser l'élaboration et la transmission des savoirs, de manière interactive, en mettant les étudiants d'aujourd'hui et de demain au cœur du projet pédagogique de l'enseignement supérieur. Un défi, celui de construire une université performante, innovante, moderne et ouverte sur le monde* . »